

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 juillet 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire suppléant Martin Laplaine, Madame la conseillère Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet et Louis Cimon, sous la présidence du maire suppléant Martin Laplaine.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.

SONT ABSENTS(ES) :

Madame Lise Michaud mairesse et Madame Johanne Anderson conseillère

2020-07-359 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait des points suivants :
 - o 4.3. Avis de motion. Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2012-898;
 - o 4.7. Avis de motion. Règlement concernant le remblai.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-07-360 ADOPTION. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-858-60.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 23 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le premier projet de règlement 2009-858-60, lequel règlement modifie le règlement de zonage.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-07-361 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-946 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

- Je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement sur les plans d'aménagement 2017-946 d'ensemble sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2020-07-362 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2009-848.

- Je, Philippe Drolet, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de lotissement sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Philippe Drolet, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2020-07-363 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-966 CONCERNANT LES PONCEAUX DES ENTRÉES PRIVÉES AFIN D'ENCADRER LE REMLAI DES FOSSÉS DE RUE DANS LES EMPRISES DE LA VILLE.

- Je, Stéphane Roy, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement concernant les ponceaux des entrées privées afin d'encadrer le remblai des fossés de rue dans les emprises de la Ville sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphane Roy, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2020-07-364 OCTROI DE CONTRAT. SOUFFLANTE - USINE D'ÉPURATION.

CONSIDÉRANT les problématiques vécues à l'usine de traitement des eaux;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation;

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée pour la fourniture d'une soufflante (groupe surpresseur);

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues soit :

- Aerzen Canada
- Atlas Copco
- Hibon inc.

CONSIDÉRANT les dispositions du quatrième alinéa de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et Ville (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Travaux publics et du Génie et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour le groupe surpresseur à la société Aerzen Canada, au montant de 59 800.00 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE si nécessaire, la Ville pourra requérir du même fournisseur certains services (trousse d'entretien - 1 an 520 \$ avant taxes, trousse d'entretien 2 ans 890 \$ avant taxes);
- QUE cette dépense soit financée via le surplus.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-07-365 ADOPTION. RÈGLEMENT 2013-906-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'UTILISATION DE BIENS, DE SERVICES OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 21 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2013-906-10, lequel règlement modifiant le règlement décrétant différents tarifs pour l'utilisation de biens, de services ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 19 h 10.

La deuxième période de questions a eu lieu à 19 h 12.

2020-07-366 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- DE clore la séance à 19 h 12.

ADOPTÉE à l'unanimité